Image not found or type unknown

Gros travaux non effectués suite à expertise

Par **luluroi49**, le **17/07/2014** à **13:18**

Bonjour,

Au départ de mon locataire, l'agence qui en avait la gestion m'a informé de gros problèmes de fissures et décollement de cloison(chambre de service 4 ème étage).
Ses constatations sont aussi visibles dans une autre chambre ainsi que sur le couloir de l'étage.

Une expertise a été effectuée par un architecte concluant à un affaissement non récent du plancher mais accentué au fil des années, conséquence d'un sous dimensionnement du plancher...

L'expert conclu qu'il est necessaire de faire réaliser les travaux de confortement de la structure du plancher afin de stopper cette déformation et ainsi d'éviter tout risque d'affaissement (montant 60 000 €).

L'assemblée genérale du mois de Juin n'a pas souhaité aborder cette question qui était à l'ordre du jour et en a demandé le report au mois de Décembre.

Je ne peux plus louer mon appartement depuis déjà plusieurs mois.

Ma question est : Comment puis-je contraindre la copropriété à accepter les travaux définis par l'expert missionné par eux-mêmes ?

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Jluc

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés